

(Traduction non officielle)

**Annnonce du Bureau du Conseil de l'Investissement
No. Sor. 3/2561**

**Promotion de l'investissement dans le développement de logement pour la main-œuvre de
qualité internationale**

Afin d'améliorer la qualité de vie de la main-œuvre thaïlandaise et étrangère et aussi de favoriser l'efficacité de gestion de logement pour la main-œuvre étrangère

En vertu de l'article 16, paragraphe 2 de la Loi sur la Promotion des Investissements, B.E. 2520 (1977), le Bureau du Conseil de l'Investissement juge utile pour amender en outre la Section 7 de l'Annexe de l'Annnonce du Bureau du Conseil de l'Investissement No. 2/2557 du 3 décembre 2014 sur des Principes et critères pour la promotion des investissements comme suit :

Activités	Conditions	Droits et avantages
7.30 Développement de logement pour la main-œuvre de qualité internationale	<ol style="list-style-type: none">1. Le projet doit avoir des ressortissants thaïlandais détenant des actions totalisant pas moins de 51 pour cent du capital enregistré.2. Le projet doit avoir d'au moins 80 unités d'habitation ou d'au moins 4,000 mètres carrés d'espace habitable.3. Une unité doit avoir au moins 20 mètre carrés d'espace habitable et la qualité de logement doit répondre aux normes en vigueur requises par l'Organisation internationale du travail.4. Le projet doit avoir la déclaration des résidents et la base de données doit être mise à jour.5. Les résidents étrangers doivent être seulement les personnes entrées légalement en Thaïlande et le projet demandant la promotion doit déclarer auprès du Bureau de l'immigration via le système en ligne dans les 24 heures suivant l'habitation d'étrangers.6. Le projet doit avoir des installations telles que le parking, la caméra de surveillance sur tout le projet, les gardiens de sécurité 24h/24, les agents de nettoyage de l'espace en commun, l'infirmierie, la salle de cuisine et d'autres installations adéquates et conformément aux normes en vigueur requises par l'Organisation internationale du travail et conformément à l'approbation du Conseil.7. Seulement la location est autorisée. Le revenu exempté de l'impôt sur le revenu des sociétés doit provenir seulement des frais de location.	A 4

Activités	Conditions	Droits et avantages
	8. Le projet est interdit de prolonger la durée d'importation des machines et faire fonctionner. 9. Si le projet est situé dans la zone de développement économique spéciale dans les 10 provinces de frontière ou dans les 20 provinces à faible revenu par habitant, l'exemption de l'impôt sur le revenu des sociétés est accordée d'une période de 6 ans. 10. Les demandes de promotion de l'investissement doivent être soumises au plus tard le 30 décembre 2019.	

La présente annonce entrera en vigueur dès sa publication

Annonce du 3 aout 2018

Général Prayut Chan-o-cha

(Prayut Chan-o-cha)

Président du Bureau du Conseil de l'Investissement